



Bordeaux, le 14 avril 2020

Coronavirus : point de situation

Dépistage organisé des cancers : quelle stratégie en période de confinement ?

Durant l'épidémie, le Centre de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) de Nouvelle-Aquitaine suit les recommandations de l'Institut national du cancer en date du 2 avril 2020 en évaluant d'une part, le bénéfice pour le patient, et d'autre part, les risques d'exposition au Covid-19 et la charge du système de soin.

Ainsi, **tous les patients ayant fait l'objet d'un diagnostic de cancer avant le confinement sont suivis** par le CRCDC pour maintenir ou organiser leur prise en charge durant la crise sanitaire en privilégiant des soins à domicile.

Les suspicions de cancers, et particulièrement le cancer du sein que l'on peut repérer par autopalpation, pourront avoir accès à des examens et à la prise en charge nécessaire de sorte à **minimiser les pertes de chances** qui seraient liées à un allongement de la procédure diagnostique.

Par contre, **les invitations habituelles de dépistage de cancer sont suspendues durant la période de confinement et reportées à l'issue de cette période exceptionnelle.**

En ce qui concerne le dépistage organisé du cancer colorectal, un nouveau kit de dépistage sera adressé à toute personne par le CRCDC si celui-ci est périmé avant la fin du confinement.

Dans tous les cas, la survenue de symptômes doit amener à prendre contact avec son médecin traitant pour évaluer la nécessité d'examens.

Pour + d'info : L'Institut national du cancer propose des réponses aux questions que vous vous posez sur le cancer durant l'épidémie de coronavirus : <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Coronavirus-COVID-19>

Comme cela est précisé sur leur site, Ces informations d'ordre général sont là pour vous donner des repères et faciliter vos échanges avec les professionnels de santé qui assurent votre suivi. Elles n'ont cependant pas valeur d'avis médical et ne remplacent pas l'échange personnalisé que vous devez avoir avec votre équipe soignante, dans votre situation individuelle.

Des équipes sanitaires mobiles pour protéger les plus précaires

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un médecin traitant ou les structures ne travaillant pas habituellement avec un médecin de proximité, les délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine organisent **un accompagnement sanitaire via des équipes sanitaires mobiles composées de médecin et d'infirmiers.**

Une équipe sanitaire mobile va au-devant de la population la plus précaire. Elle se déplace et intervient sur place, auprès des personnes vivant dans la rue, dans les différents centres d'hébergement, dans les squats, bidonvilles ou aires d'habitat mobile.

Elle peut intervenir là où se trouvent les personnes (éventuellement à travers une installation temporaire sur site) ou dans un lieu de proximité, identifié avec les équipes de maraudes sociales ou de médiation sanitaire, pour permettre de proposer des consultations.

Le rôle de l'équipe sanitaire est **d'évaluer les patients symptomatiques et de les orienter pour la meilleure prise en charge possible** (sur le lieu de vie, en centre d'hébergement ou en établissement de santé).

L'équipe sanitaire intervient à la demande⁽ⁱ⁾ :

- des personnels des centres d'hébergement,
- des personnels des centres spécialisés,
- des équipes de maraudes,
- du centre 15.

Ce dispositif, au plus proche de la population précaire, vient **compléter les services que proposent les centres d'hébergement d'urgence** avec l'appui des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP) pour assurer la sécurité de tous les publics.

⁽ⁱ⁾ Les contacts des équipes mobiles et dispositifs d'accès aux soins des personnes précaires sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/covid-19-acces-aux-soins-durant-la-periode-de-confinement>

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine communique désormais quotidiennement les chiffres départementaux fiabilisés par Santé publique France en intégrant une répartition géographique.

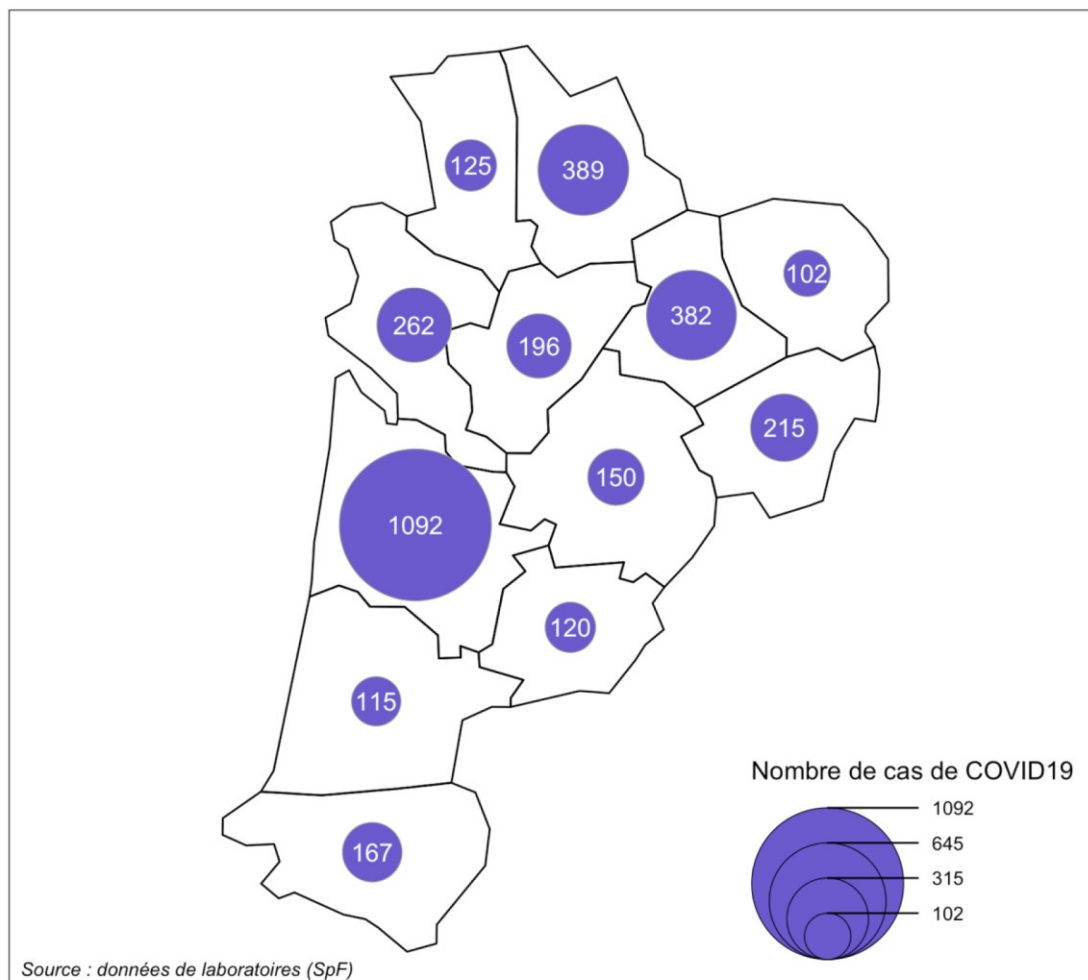
>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **63 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 13 avril, ce qui porte le total à 3 419 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel :

- ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville.
- les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test.

| Nombre de cas de COVID-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 13 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

NB : Santé publique France précise qu'une diminution des saisies et mises à jour des dossiers patients dans SI-VIC est attendue lors du week-end prolongé de Pâques. Les données SI-VIC étant analysées par date de déclaration, les interprétations des chiffres transmis les samedi 11, dimanche 12 et lundi 13 avril, ainsi que les tendances observées, doivent être prudentes. Une baisse artificielle pourrait être observée ces jours et suivie d'un rattrapage les mardi 14 et mercredi 15 avril.

- **866 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (+ 9 par rapport à la veille)
- **251 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (- 8 par rapport à la veille)
- **866 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 38 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 207 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 13 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 14/04 à 14h

| Nombre de cas de COVID-19, données SI-VIC, au 14 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

	Hospitalisations en cours N (%)	Dont réanimation N (%)	Retour à domicile N (%)	Décès N (%)
TOTAL	866	251	866	207
DEPARTEMENTS¹				
Charente (16)	14 (2%)	6 (2%)	31 (4%)	8 (4%)
Charente-Maritime (17)	94 (11%)	20 (8%)	60 (7%)	25 (12%)
Corrèze (19)	53 (6%)	12 (5%)	39 (5%)	16 (8%)
Creuse (23)	32 (4%)	14 (6%)	11 (1%)	4 (2%)
Dordogne (24)	29 (3%)	7 (3%)	34 (4%)	3 (1%)
Gironde (33)	317 (37%)	102 (41%)	401 (46%)	72 (35%)
Landes (40)	27 (3%)	12 (5%)	32 (4%)	10 (5%)
Lot-et-Garonne (47)	32 (4%)	6 (2%)	19 (2%)	4 (2%)
Pyrénées-Atlantiques (64)	91 (11%)	23 (9%)	98 (11%)	20 (10%)
Deux-Sèvres (79)	36 (4%)	7 (3%)	24 (3%)	10 (5%)
Vienne (86)	68 (8%)	28 (11%)	59 (7%)	22 (11%)
Haute-Vienne (87)	71 (8%)	14 (6%)	58 (7%)	13 (6%)

>> **Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine**

Au 14 avril à 9h, 246 EHPAD (+ 5 établissements par rapport à la veille) sur les 898 de Nouvelle-Aquitaine (soit 27,4 %) ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de Covid-19 parmi des résidents ou le personnel.

- Parmi ces signalements, **865 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 74 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **67 sont décédés au sein des établissements** (+ 8 par rapport à la veille),
et **35 sont décédés à l'hôpital** (+ 2 par rapport à la veille - ces décès sont inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » voir tableau ci-dessus).

A noter ! Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 14 avril 2020 à 9h.

| Nombre de signalements, de cas de COVID-19 et décès chez les résidents en Ehpad et autres EMS, Nouvelle Aquitaine, du 1er mars 2020 au 14 avril 2020 à 9h

	Données en Ehpad par département												Total régional Ehpad	Total régional autres EMS	Total régional tous étabs
	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87			
Nombre de signalements ¹	12	32	9	8	7	65	7	8	47	21	15	7	246	126	372
Nombre de cas total ^{2,4}	21	108	2	17	14	377	3	17	117	20	90	63	865	165	1030
Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4}	3	4	0	0	3	24	0	0	13	0	14	6	67	0	67
Nombre de décès à l'hôpital ^{3,4}	0	2	0	0	0	22	0	0	4	0	7	0	35	1	36

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents


³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES




**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
arrêter les embrassades**

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, RESTEZ CHEZ VOUS.

Tout déplacement est interdit
sauf muni d'une attestation pour :



**Aller travailler,
si le télétravail est impossible**



**Faire des courses
de première nécessité**



**Faire garder ses enfants
ou aider des personnes
vulnérables**



**Aller chez un professionnel
de santé si vous n'avez
pas de signe de la maladie**

L'attestation est téléchargeable sur le site du gouvernement.
Elle peut être imprimée ou recopiée à la main.
Une version numérique est désormais disponible.

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19
ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :
Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr